



REGLEMENT INTERIEUR – LA MARINGOISE

1) ORGANISATION

La marche/course rose « La Maringoise » est organisée par la Ligue Contre le Cancer du Puy-de-Dôme et la municipalité de Maringues. Elle aura lieu le dimanche 05 octobre 2025 à 10h.

Les inscriptions et dons des participants seront intégralement reversés à la Ligue Contre le Cancer du Puy-de-Dôme, association œuvrant dans la lutte contre le cancer sur le département par le financement de la recherche, l'aide aux malades et aux proches, ainsi que par la prévention et le dépistage, et permettront de financer la lutte contre le cancer du sein.

Plus de détails sur les actions mises en œuvre pour sensibiliser au cancer du sein par la Ligue Contre le Cancer du Puy-de-Dôme : <https://www.ligue-cancer.net/63puydedome/agenda>

2) PARCOURS

Un seul parcours de 6 km est prévu.

Les participants doivent prévoir des chaussures adaptées.

3) PARTICIPATION

Cette épreuve se réalise à allure libre, en courant ou en marchant. Il n'y a aucun chronométrage ou classement. Cette course est ouverte aux femmes de tout âge, licenciées ou non, et aux enfants accompagnés d'au moins un adulte.

Les chiens sont autorisés mais devront obligatoirement être tenus en laisse.

4) INSCRIPTION

L'inscription peut se faire de deux manières :

- en remplissant un bulletin d'inscription individuel papier accompagné du règlement (espèces ou chèque libellé à l'ordre de la Ligue Contre le Cancer 63), à renvoyer ou à déposer sous pli au Comité Départemental du Puy-de-Dôme de la Ligue Contre le Cancer (19, boulevard Berthelot — 63400 Chamalières) ou à l'accueil de la mairie de Maringues (rue de l'Hôtel de Ville – 63350 Maringues)
- ou en ligne par la plateforme HelloAsso :
<https://www.helloasso.com/associations/la-ligue-contre-le-cancer-comite-du-puy-de-dome/evenements/maringoise-2025>

Des bulletins d'inscription individuelle sont disponibles au téléchargement sur le site, de même que les liens pour s'inscrire en ligne : [La Maringoise 2025 | Ligue contre le cancer](#)

Les inscriptions par téléphone ou mail ne sont pas possibles.

La date limite pour les inscriptions sur place et en ligne est le dimanche 5 octobre 2025, le jour de la course.

5) T-SHIRTS

Un t-shirt rose, symbole de la marche, sera remis aux 400 premiers inscrits. Ils sont à retirer sur place, le jour-J, dès 9h.

6) TARIFS

L'inscription est fixée à 10€, 5€ pour les moins de 12 ans et gratuit pour les moins de 6 ans.

Elle est obligatoire pour participer à la marche et recevoir un t-shirt rose (dans la limite des stocks disponibles).

Les inscriptions n'ont pas valeur de dons, et par conséquent ne peuvent être gratifiées d'un reçu fiscal, néanmoins tout don réalisé en supplément de l'inscription ouvre droit à un reçu fiscal.

7) ASSURANCE

La Ligue Contre le Cancer du Puy-de-Dôme a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile auprès d'Inter Courtage assurances. Il incombe aux participants de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

8) COLLATION

Une collation sera proposée à l'arrivée de la course.

9) DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent et acceptent que des photos soient prises durant la manifestation et soient utilisées à des fins de promotion de la Maringoise par tout moyen de support.

10) REGLEMENT GENERAL DE LA PROTECTION DES DONNEES

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription à la Maringoise, manifestation organisée par le Comité et pour l'enregistrement comptable de l'éventuel don. Elles sont destinées au siège de la Ligue Contre le Cancer ainsi qu'à votre comité départemental et aux tiers mandatés par le responsable des traitements à des fins de gestion interne. La Ligue Contre le Cancer s'engage à ne pas transférer vos données en dehors de l'Union Européenne. Ces données ne feront l'objet d'aucun échange.

Conformément à la loi « informatique et libertés » modifiée par le règlement général sur la protection des données, vous pouvez retirer votre consentement à tout moment concernant l'utilisation de vos données à caractère personnel ou y accéder pour leur rectification, limitation ou effacement, en contactant votre comité départemental par mail (cd63@ligue-cancer.net) ou par courrier adressé à Comité Départemental du Puy-de-Dôme de la Ligue Contre le Cancer (19, boulevard Berthelot — 63400 Chamalières). Elles sont conservées pendant 3 ans maximum lors d'une simple inscription et pendant 6 ans maximum en cas de dons.

Pour des demandes complémentaires d'informations ou en cas de problème d'exercice de vos droits, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données du siège de la Ligue nationale contre le cancer par mail : dpo@ligue-cancer.net ou par courrier : DPO de la Ligue contre le cancer – 14 rue Corvisart 75013 Paris

Pour une simple inscription, conformément à l'article 9 du règlement général sur la protection des données (RGPD), merci de bien vouloir nous donner votre consentement afin de pouvoir figurer dans notre fichier d'inscriptions pour la Maringoise. Ce fichier a pour finalité principale « la gestion et le suivi des inscriptions pour cette marche ». Sa finalité annexe est l'envoi d'informations en lien avec les manifestations organisées par la Ligue Contre le Cancer et ses actions ainsi que l'envoi de sollicitations pour devenir adhérent.

Pour un don, conformément à l'article 9 du règlement général sur la protection des données (RGPD), merci de bien vouloir nous donner votre consentement afin de pouvoir figurer dans notre fichier SYSMARLIG. Ce fichier a pour finalité principale « la gestion et le suivi des donateurs ». Sa finalité annexe est l'envoi d'informations en lien avec les manifestations organisées par la Ligue Contre le Cancer et ses actions ainsi que l'envoi de campagnes de fidélisation.

11) ANNULATION

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation totalement ou partiellement en cas de force majeure. (Les participants peuvent obtenir le remboursement des sommes versées demande écrite). De façon expresse, sont considérées comme cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des tribunaux français, les catastrophes naturelles constatées par un arrêté, grèves entraînant des perturbations nationales des transports interrompant plus de 50 % du trafic normal de passagers, émeutes, guerres, actes de terrorisme. En s'inscrivant, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.